

***Nous sommes là pour vous aider***



## ASSOCIATIONS



# COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

*« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.*

*Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »*

# 1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

## Identification :

Nom : Mouvement pour une Alternative Non-violente de l'Océan Indien

Numéro SIRET : | 8 | 2 | 0 | 0 | 8 | 5 | 0 | 9 | 0 | 0 | 0 | 3 | 4 |

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | W | 9 | T | 1 | 0 | 0 | 2 | 9 | 2 | 6 | | | | |

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations : : | | | | | | | |

## Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Supports de présentation physique que nous transportons dans chaque village et durant lequel les participants sont invités à interagir.

A partir de leur connaissance, nous complétons selon le thème abordé.

Des jeux coopératifs et des QCM viennent compléter le support de présentation de l'animation.

3 membres du MAN au minimum ont été déployés à chacune des animations, les maraudes étant souvent éprouvantes au niveau physique, cela leur permet d'échanger leur rôle et de se reposer à tour de rôle.

## Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

À ce jour, 525 participants ont participé à nos médiations environnementales.

Dont 108 femmes et 417 hommes

À ce jour, 505 participants ont participé à nos interventions scolaires.

Dont 307 femmes et 198 hommes

## Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

Voir Calendrier de l'action médiations environnementales, voir Calendrier de l'action interventions scolaires

## Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Objectifs atteints

Quantitatif

Nombre de participants 1030 personnes au total.

# 2. Tableau de synthèse<sup>1</sup>.

## Exercice 2022

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
<b>60 – Achat</b>	3440	2322	68	<b>70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services</b>			
				<b>73 – Dotations et produits de tarification</b>			
Achats matières et fournitures	3070	2076	68	<b>74- Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	10000	10000	
Autres fournitures	370	246	66	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
<b>61 - Services extérieurs</b>	2880	3108	108	- OFB TMEUM	10000	10000	100
Locations	1920	2400	125	-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance	960	708	74	-			
Documentation				Département(s) :			
				-			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	1900	1023	54	Intercommunalité(s) : EPCI <sup>3</sup>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication				Commune(s) :			
Déplacements, missions	1540	546	35	-			
Services bancaires, autres	360	477	132	Organismes sociaux (détailler) :			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0	0		-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
<b>64- Charges de personnel</b>	4700	6467	138				
Rémunération des personnels	3520	4850	138	Autres établissements publics			
Charges sociales	1180	1617	137	Aides privées			
Autres charges de personnel							
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
<b>66- Charges financières</b>				<b>76 - Produits financiers</b>			
<b>67- Charges exceptionnelles</b>				<b>77- Produits exceptionnels</b>			
<b>68- Dotation aux amortissements</b>				<b>78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures</b>			
<b>CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION</b>				<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION</b>			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>				Apport de MAN Océan Indien	2920	2920	100
<b>Frais financiers</b>							
<b>Autres</b>							
<b>Total des charges</b>	12920	12920	100	<b>Total des produits</b>	12920	12920	100
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>4</sup></b>							
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>	5000	5000	100	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	5000	5000	100
860- Secours en nature				870- Bénévolat	5000	5000	100
861- Mise à disposition gratuite de biens et services				871- Prestations en nature			
862- Prestations							
864- Personnel bénévole	5000	5000	100	875- Dons en nature			
<b>TOTAL</b>	17920	17920	100	<b>TOTAL</b>	17920	17920	100
<b>La subvention de...10000...€ représente 77,3993808...% du Total des produits.</b>							

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

<sup>3</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

<sup>4</sup> Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

# 3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Achats: 26.62% - Loyers: 14.86% - Assurance: 7.43% - Déplacements: 11.91% - Services bancaires: 2.78% - Salaires: 27.24% - Charges sociales: 9.13%

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Nous avons eu besoin de plus de salariés car notre agrément service civique a pris fin au cours de l'année.

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée<sup>5</sup> :

Participations des bénévoles à la préparation de l'action, aux réunions de formations et de restitutions, aux médiations environnementales et aux interventions scolaires.

Participation de la Présidente bénévole et du trésorier bénévole à la rédaction du projet, aux réunions d'équipe, à la comptabilité et aux bilans de l'action.

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Néant

Je soussigné(e), (nom et prénom) FAHARIJONA Christine  
représentant(e) légal(e) de l'association MAN Océan Indien

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 09/12/2023 à Kawéni

Signature



<sup>5</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) »